



Formation du personnel de la DREF sur la programmation financière

Utilisation des critères de réalisations quantitatifs dans un
Programme Economique et Financier

NGAKOUMDA GABRIEL



PLAN DE L'EXPOSE

1- INTRODUCTION SUR LES INTERVENTIONS DU FMI

2- PRETS ET CONDITIONNALITES

**3- LES CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS
(CRQ)**

4- OBJECTIFS INDICATIFS ET REPÈRES STRUCTURELS

**5- CAS DES CRQ DU PROGRAMME EN COURS DE MISE
EN ŒUVRE AU CAMEROUN**

Introduction

- Le FMI a été créé en juillet 1944, lors de la conférence des Nations Unies à Bretton Woods.
- À ce jour, **190 pays** en sont **membres** (les mêmes qu'à la Banque mondiale)
- Le Cameroun a rejoint le FMI le **10 juillet 1963**
- Le FMI est chargé de trois missions cruciales : promouvoir la coopération monétaire internationale, favoriser l'expansion du commerce et de la croissance économique, et décourager les politiques économiques susceptibles de nuire à la prospérité

Introduction

- L'une des principales fonctions du FMI est de fournir des prêts aux pays membres qui éprouvent des difficultés réelles ou potentielles de balance des paiements.
- Les concours financiers accordés par le FMI aident les pays qui s'efforcent de reconstituer leurs réserves internationales, de stabiliser la valeur de leur monnaie, de continuer à régler leurs importations et de restaurer les conditions d'une croissance forte et durable tout en prenant des mesures pour remédier aux problèmes de fond.
- Contrairement aux banques de développement, le FMI n'accorde pas de prêts pour des projets spécifiques.

PRETS ET CONDITIONNALITES

❖ Prêts du FMI

- ✓ En règle générale, le FMI met ses ressources à la disposition d'un pays membre, à sa demande, dans le cadre d'un «accord» de prêt, qui, selon l'instrument utilisé, peut préciser les politiques et mesures économiques qu'il convient d'appliquer pour résoudre un problème de balance des paiements.
- ✓ Le programme de politique économique qui sous-tend un accord est formulé par le pays en consultation avec l'institution, puis, dans la plupart des cas, est soumis au Conseil d'administration dans une «lettre d'intention» accompagnée en annexe d'un «aide mémoire» qui propose une description plus détaillée du programme

➤ **Instruments de prêt du FMI**

Les instruments de prêt du FMI sont adaptés aux différents types de besoins de balance des paiements (avéré, attendu ou potentiel; à court terme ou moyen terme) ainsi qu'aux conditions spécifiques de ses divers pays membres

➤ Instruments de prêt du FMI

Les instruments de prêt du FMI sont adaptés aux différents types de besoins de balance des paiements (avéré, attendu ou potentiel; à court terme ou moyen terme) ainsi qu'aux conditions spécifiques de ses divers pays membres.

les prêts non-concessionnels et les prêts concessionnels

PRETS ET CONDITIONNALITES

Les instruments de **prêt non concessionnel** du FMI sont :

- les accords de confirmation,
- la ligne de crédit modulable (LCM),
- la ligne de précaution et de liquidité (LPL), pour les besoins à moyen terme,
- le mécanisme élargi de crédit (MEDC) et à titre d'urgence pour les pays membres confrontés à des besoins impérieux de balance des paiements,
- l'instrument de financement rapide (IFR).

Tous les mécanismes de financement non concessionnel sont assortis du taux d'intérêt du FMI (le taux de commission) qui est fondé sur le marché

PRETS ET CONDITIONNALITES

Les instruments de **Prêts** concessionnels du FMI sont :

- la facilité élargie de crédit (FEC),
- la facilité de crédit de confirmation (FCC)
- la facilité de crédit rapide (FCR)

PRETS ET CONDITIONNALITES

CONDITIONNALITÉ DU FMI

- Lorsqu'un pays emprunte au FMI, il s'engage à adapter sa politique économique pour surmonter les problèmes qui l'ont conduit à solliciter cette aide financière.
- Ces ajustements constituent des conditions rattachées aux prêts du FMI et permettent de s'assurer que la nouvelle politique économique du pays soit solide et efficace.
- La conditionnalité aide les pays à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements sans qu'ils aient besoin de recourir à des mesures susceptibles de porter atteinte à la prospérité nationale ou internationale.
- La conditionnalité fait partie des programmes de financement et hors financement du FMI et a pour objectif de garantir des progrès vers les objectifs convenus.

PRETS ET CONDITIONNALITES

- Les pays membres qui empruntent auprès du FMI sont principalement responsables du choix, de la conception et de l'exécution de mesures propices à la réussite de leur programme économique.
- Le programme est décrit dans la lettre d'intention (à laquelle est généralement joint un mémoire de politique économique et financière) qui décrit les mesures de manière plus détaillée.
- Les objectifs et politiques du programme dépendent de la situation particulière du pays.

PRETS ET CONDITIONNALITES

- La plupart des financements du FMI sont versés de manière échelonnée et subordonnés à la réalisation de mesures concrètes.
- Les engagements d'un pays en matière de politique économique peuvent prendre diverses formes

Il convient de préciser que l'intervention est très souvent (pas toujours) subordonnée à la conclusion d'un programme qui peut être financé ou non

La mise en œuvre d'un programme est un catalyseur pour accéder à d'autres financements non seulement du FMI, mais aussi des autres partenaires au développement (BM, BAD, UE).

PRETS ET CONDITIONNALITES

Mesures préalables

Il s'agit des mesures qu'un pays consent à prendre avant que le FMI n'approuve un financement ou n'achève une revue. Elles permettent de s'assurer que le programme repose sur les fondements nécessaires pour sa réussite.

EXEMPLES

Mesures de recettes fiscales

Apurement des arriérés extérieurs

Réforme de la gouvernance

Plan de restructuration du secteur bancaire

PRETS ET CONDITIONNALITES

Dans le cas du **Cameroun** on a bénéficié d'un soutien financier «hybride» composé à la fois de ressources concessionnelles et non concessionnelles.

- Le programme 2017-2020 est appuyé par appuie par la Facilité Élargie de Crédit (FEC)
- Le programme 2021-24, prorogé en 2025 est appuyé par la FEC et le MEDC. Grâce à ce programme, on a eu accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI, mais aussi, a permis de conclure d'autres accords avec la BM et la BAD.

Les critères de réalisation quantitatifs (CRQ)

Il s'agit de conditions particulières et mesurables rattachées aux prêts du FMI ; elles sont toujours liées aux variables macroéconomiques soumises au contrôle des autorités nationales. Parmi ces variables figurent les agrégats monétaires et de crédit, les réserves internationales, les soldes budgétaires, et la dette extérieure.

les critères de réalisation quantitatifs (CRQ)

Choix et utilisation

- L'élaboration et le choix des CRQ tiennent compte des objectifs du programme, de la situation économique et financière du pays et de la fiabilité du système d'information statistiques (fiabilité et disponibilité des données);
- les CRQ permettent de mesurer la performance du programme et favorisent le suivi régulier et l'évaluation continue du programme ;

les critères de réalisation quantitatifs (CRQ)

- les CRQ facilitent la prise de décision. En se basant sur les données chiffrées, les décideurs sont mieux outillés pour identifier les domaines qui nécessitent des ajustement stratégiques en termes notamment d'allocation de ressources;
- la publication des CRQ participent de la transparence et de la recevabilité dans la gestion des finances publiques.

les critères de réalisation quantitatifs (CRQ)

L'utilisation desdits critères présentent des risques qui sont de nature à rendre le programme inefficace, notamment :

- la manipulation des données ou la fiabilité du système d'information statistiques, qui amener les autorités à prendre des décisions sur la base des informations insuffisantes ;
- les difficultés à adresser les problèmes de gouvernance qui entravent la performance de l'action publique ;

les critères de réalisation quantitatifs (CRQ)

- Le focus excessif sur les données quantitatifs au détriment des réformes structurelles qui sont de nature à impulser un développement endogène nécessaire au renforcement de la stabilité économique et financière à moyen terme

Objectifs indicatifs et repères structurels

Objectifs indicatifs

- Souples et chiffrés, les objectifs indicatifs peuvent être reliés à des indicateurs quantitatifs pour permettre de suivre la progression vers les objectifs d'un programme.
- Lorsque l'incertitude augmente et les capacités sont limitées, les objectifs indicatifs peuvent être davantage utilisés dans certaines circonstances.
- Une fois que l'incertitude diminue, ces objectifs peuvent devenir des critères de réalisation quantitatifs avec les modifications qui s'imposent.

Objectifs indicatifs et repères structurels

Objectifs indicatifs

Exemples

Plafond de la masse salariale des administrations publiques

Plafond des arriérés de paiement intérieurs

Plafond des emprunts de l'État auprès de la banque centrale

Objectifs indicatifs et repères structurels

Repères Structurels

Il s'agit de mesures généralement non quantifiables mais cruciales pour atteindre les objectifs d'un programme. Elles sont utilisées comme des jalons pour évaluer l'exécution d'un programme.

Exemples

Renforcement de l'administration fiscale

Amélioration de la transparence budgétaire

Amélioration de la lutte contre la corruption et de l'état de droit

Réforme des entreprises publiques et de leur gouvernance

Cas des CRQ du programme en cours de mise en œuvre au Cameroun.

- Au moment de la conclusion du nouveau programme, les défis portaient sur :
- naturellement le renforcement de la balance de paiement du CMR (principal motif d'intervention du FMI, pour aider les pays qui présente des problèmes de balance de paiement).;
- la maîtrise de l'endettement qui doit être viable;
- la maîtrise du financement intérieur de L'ÉTAT en faisant le distinguo avec celui obtenu auprès de la Banque Centrale;
- les avances de trésorerie

Tableau 1. Cameroun^o: Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI)¹

under the ECF and EFF Arrangements¹

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)²

	Fin juin 2023			Fin sept. 2023			Fin déc. 2023			Fin mars 2024			Fin juin 2024	Fin sept. 2024	Fin déc. 2024	Fin mars 2025 ³		
	CRQ	Eff.	Résultats	OI	OI ajustés	Prélim.	Résultats	CRQ	CRQ ajustés	Prélim.	Résultats	OI	Prélim.	Résultats	CRQ	OI	CRQ	OI
A. Critères de performance quantitatifs périodiques 1/																		
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	-331	-233	Atteint	-474	-302	Atteint	-745	-746	Non atteint	-30				-508	-480	-611	-120	
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 2/	132	67	Atteint	147	192	141	Atteint	39	118	72	Atteint	12		224	112	-176	10	
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) 2/	139	-32	Atteint	127	172	70	Atteint	111	190	139	Atteint	0		0	0	0	0	
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	346	118	Atteint	518		139	Atteint	691		254	Atteint	185	25	Atteint	370	554	739	200
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit 3/														15	15	15	15	
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)																		
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0	...	Non atteint	0	...	Non atteint	0			[Atteint]	0			0	0	0	0	
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 5/	512.9	97.7	Atteint	...	203	Atteint	512.9		381.0	Atteint	512.9	148.0	Atteint	512.9	...	512.9	512.9	
C. Cibles indicatives																		
Plancher sur les recettes non pétrolières	1,729	1,906	Atteint	2,591	2,757	Atteint	3,754		3,906	Atteint	1038			1974	2958	4200	1144	
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-81	161	Non atteint	-228	314	Non atteint	-374		-49	Non atteint	-55			-110	-165	-220	-43	
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	624	694	Atteint	993	1,011	Atteint	1325		1,418	Atteint	265			539	959	1368	399	
Plafond des interventions directes de la SNH	80	90	Non atteint	110	134	Non atteint	145		185	Non atteint	40			80	110	145	40	
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 6/	4	10.9	Non atteint	4	9	Non atteint	4		9.7	Non atteint	4			4	4	4	4	
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit 7/				15	42	Non atteint	15		135	Non atteint	15							
Pour Memoire 8/:																		
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	23	23	23	68	23		129		50		18	18		78	78	164		
2. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	50	50	50	50	1		1		1		1	1		1	1	1		



Merci